



L'École des Ursulines de Québec Ordre d'enseignement préscolaire

Conditions financières 2010-2011

FRAIS D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION : 80,00 \$

Les frais d'inscription au montant de 80,00\$ sont payables par chèque libellé à l'ordre de « L'École des Ursulines de Québec » lors de la remise du formulaire d'inscription. Nous vous demandons d'inscrire le nom de l'élève sur le devant du chèque. Ils sont non remboursables.

TABLEAU DES FRAIS ANNUELS	
Services d'éveil et d'apprentissages ⁽¹⁾	1 440,00 \$
Services aux élèves ⁽²⁾	1 587,00 \$
Frais de garde du matin et du midi (incluant le dîner)	
Association des parents ⁽³⁾	20,00 \$
Association des parents de L'École des Ursulines de Québec (obligatoire)	(par famille)
Assurance scolaire ⁽⁴⁾	4,00 \$
TOTAL :	3 051,00\$

Services d'éveil et d'apprentissages ⁽¹⁾

Les frais pour les services d'éveil et d'apprentissages concernent les dépenses relatives à l'organisation des cours. Ils couvrent une partie des dépenses pour le matériel d'arts plastiques, la bibliothèque, les sorties éducatives, etc.

Services aux élèves ⁽²⁾

En plus de servir un repas chaud dont le menu est approuvé par des spécialistes en nutrition, nous assurons auprès des élèves la présence de surveillantes, tant à la cafétéria que dans les cours extérieures et les salles de récréation. Cette présence contribue à soutenir la qualité de service que vous attendez pour votre enfant.

Association des parents ⁽³⁾

Quant aux frais perçus pour l'Association des parents, l'institution accepte de les recueillir et les remet à ladite Association pour lui permettre de réaliser ses projets.

Assurance scolaire ⁽⁴⁾

Afin d'assurer à chacun de nos élèves la plus grande sécurité en cas de blessures et/ou d'accidents, nous rendons obligatoire une assurance pour chacun d'eux.

Les coûts des manuels scolaires sont assumés par les parents. À la mi-juin, les parents peuvent acheter ou vendre des manuels usagés lors d'une vente organisée par l'institution. Les coûts de la tenue vestimentaire sont assumés par les parents.

MODALITÉS DE PAIEMENTS

Tous les paiements doivent être effectués par chèque libellé au nom de « L'École des Ursulines de Québec » ou par retrait direct préautorisé. N'oubliez pas d'indiquer le nom de l'élève sur le devant des chèques. Tous les chèques sans provision (NSF) qui seront faits au nom de « L'École des Ursulines de Québec » entraîneront des frais de 25,00 \$ payables à l'école. Deux modes de paiement vous sont proposés : par chèque ou par retrait direct. Un formulaire d'adhésion au retrait direct est joint au présent envoi.

TROIS VERSEMENTS ÉGAUX / CHÈQUES	DIX RETRAITS DIRECTS
- 1 ^{er} septembre 2010 1 017,00 \$	
- 1 ^{er} décembre 2010 1 017,00 \$	
- 1 ^{er} mars 2011 1 017,00 \$	305,10 \$

AIDE FINANCIÈRE

L'École des Ursulines de Québec accorde de l'aide financière aux parents des élèves qui, sans une telle aide, ne pourraient pas permettre à leur enfant de fréquenter notre maison d'enseignement. Le montant des bourses attribuées varie selon les besoins. Les parents qui désirent bénéficier de cette aide doivent en faire la demande avant le 1^{er} avril 2010 auprès de madame Marie-Josée Carpentier.

N.B. : Les frais présentés dans ce document sont déterminés par le Conseil d'administration de L'École des Ursulines de Québec.